

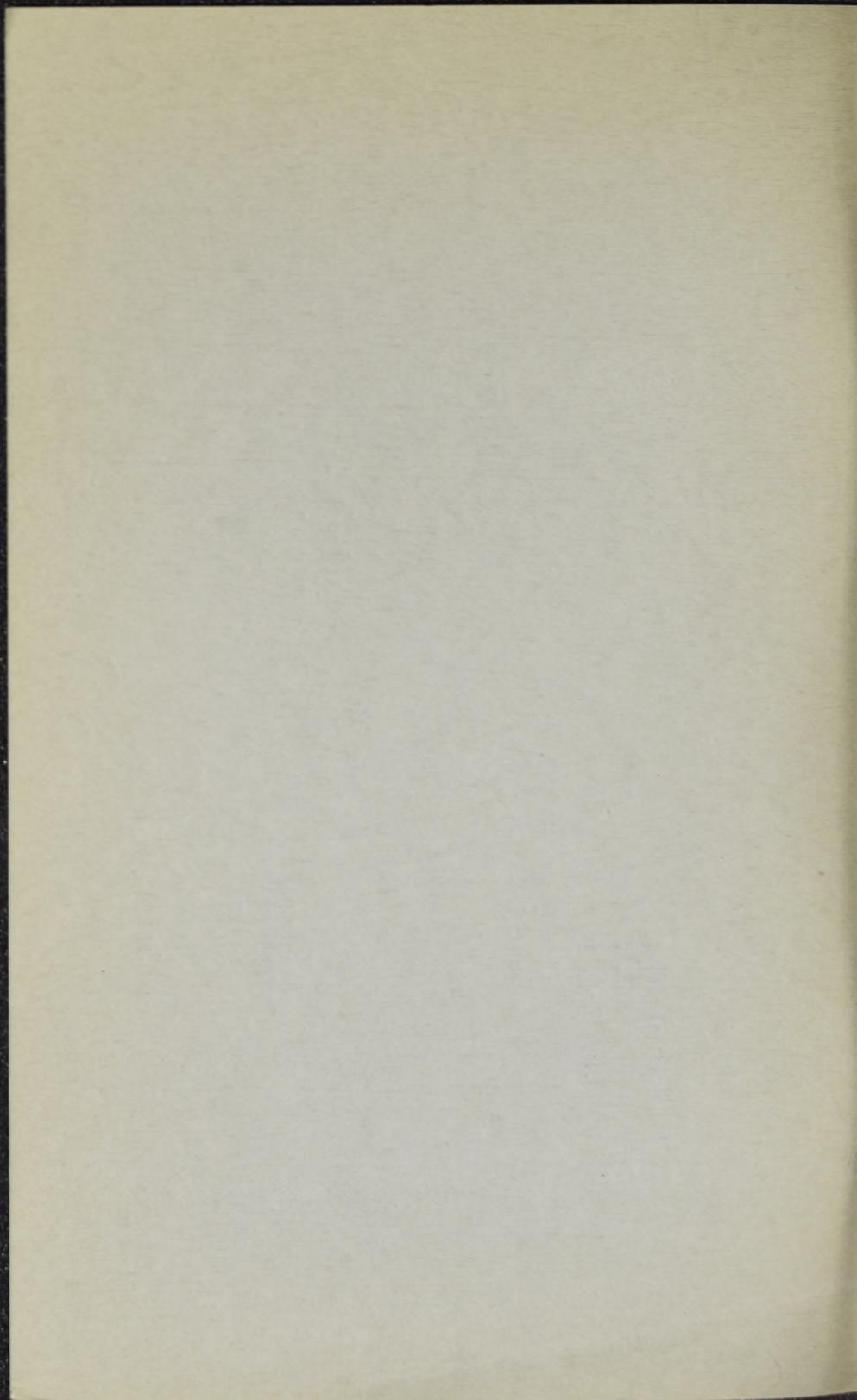
EXTRAIT DES
ANNALES
DU
CERCLE HUTOIS
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS

TOME XXXIV

105^e ANNÉE



1980



Dans le cadre de la célébration du 150^e anniversaire de l'indépendance belge, le Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts est heureux et fier de pouvoir livrer à ses membres le texte du brillant exposé présenté par Monsieur le Professeur Robert Demoulin lors de l'inauguration de l'exposition « Joseph Lebeau », à l'hôtel de ville de Huy, le 8 juillet 1980.

Joseph LEBEAU

par

Robert DEMOULIN,

Professeur à l'Université de Liège

La célébration du cent-cinquantième anniversaire de l'indépendance belge dans cette ville devait réserver à Joseph Lebeau une place de choix. Loin de nous l'idée de réduire le rôle des braves Hutois qui, le 7 septembre, s'emparèrent du fort qui est sous nos yeux, loin de nous l'intention de ne pas accorder à la lutte héroïque du petit peuple bruxellois et des obscurs volontaires accourus dans la capitale, son importance dans la conquête de la liberté nationale, mais toute révolution réclame des organisateurs.. Il faut des hommes sortis du rang ou qui ont su s'imposer pour que les fruits de la victoire des barricades ne soient pas perdus. Si l'Histoire n'est pas faite seulement des réalisations des hommes d'Etat, il serait risible de nier l'influence décisive qu'ils ont exercée en maintes circonstances.

Robespierre, Lénine, Mao Tsê-Toung ne sont pas des épiphénomènes. Les révolutions, mouvements de masses, sont animées par des minorités agissantes, dirigées par des hommes clairvoyants et énergiques. Joseph Lebeau est de ceux-là. Il a préparé la Révolution de 1830. Il a conduit avec intelligence et fermeté la diplomatie du nouvel Etat dans une période cruciale de son existence naissante. Il a joué un rôle considérable dans la vie politique de cet Etat, il a été à la tête, en 1840, du premier Gouvernement homogène qui ouvrait vraiment en Belgique le régime parlementaire.

C'est au rôle que Joseph Lebeau a joué dans ces trois phases importantes de la vie de la Belgique que nous voudrions consacrer cette introduction brève — rassurez-vous — à l'exposition que vous allez visiter.

Né à Huy le 3 janvier 1794, à deux pas d'ici, sur cette même place, Joseph Lebeau reçut d'un oncle, l'abbé Mathieu, curé de Hannut, ses premières leçons. Mais il n'était pas fait pour la prêtrise et, commis de l'enregistrement, il économisa sur ses modestes appointements pour payer ses études de droit à l'Université de Liège.

Le 30 décembre 1820, il était reçu docteur en droit après avoir soutenu une thèse : « De transactionibus », sur les transactions, car sous le régime hollandais, le latin était la langue de l'enseignement dans nos Universités.

J. Lebeau avait été ajourné à trois mois le 1er juillet 1819. Dans ses « Souvenirs personnels » qu'Armand Fréson publia en 1883, il écrit que « c'était en bonne justice ». Le droit civil ne le séduisait pas mais il était passionné « par les matières politiques et les questions de gouvernement ». « ...sur les bancs de l'Université, j'écoutais avec distraction la parole du professeur, et la leçon terminée, je courais au cabinet de lecture où je lisais avec avidité les débats de nos Etats généraux et des Chambres françaises. C'était à l'époque du ministère Villèle et l'on sait quels étaient alors la vivacité et l'intérêt tout dramatique des discussions parlementaires en France. Il résultait de là que je connaissais très bien ce qu'on nommait centre-gauche, centre-droit, extrême-gauche, extrême-droite, doctrinaire, bonapartiste, jésuite, et très mal ce qui était obligation, servitude, succession, régime dotal, antichrèse; que je savais par coeur des fragments des discours de MM. Royer-Collard, Benjamin Constant, Foy, Manuel et que j'avais à peine feuilleté les savantes dissertations de MM. Merlin, Toullier, Carré, Proudhon, etc... ». Précisons qu'il ne s'agit pas du grand théoricien du socialisme français Pierre-Joseph Proudhon, mais du juriconsulte franc-comtois Jean-Baptiste-Victor Proudhon, civiliste célèbre sous l'Empire et la Restauration.

Lebeau fit ses débuts d'avocat dans notre Cité et, en octobre 1822, il reprit le chemin de Liège où, passionné de la politique, il se lança dans une entreprise aventureuse. Avec ses amis Paul Devaux, Charles et Firmin Rogier et Félix Van Hulst, il fonda en mars 1824 le *Mathieu Laensbergh*. Ce nom qui rappelait un *Almanach*, fort populaire, avait été choisi, sans doute, pour atti-

rer le lecteur. La vignette représentant le célèbre astronome ou astrologue surmonte le titre, en caractères gothiques. Le premier numéro parut le 1er avril 1824. Sur le thème fondamental de la responsabilité ministérielle, des articles brillants furent écrits par Lebeau et son ami Devaux.

Eveiller l'esprit public, profondément assoupi, fut la tâche difficile de cette équipe passionnée de liberté. Le 3 janvier 1825, Lebeau épousa Constance Ouwerx, la fille d'un bourgeois que l'acquisition de biens nationaux avait enrichi. François-Joseph Ouwerx avait notamment acheté en 1798 — pour 172.000 francs — l'abbaye Saint-Victor où il s'était fixé. C'est près de là que Lebeau, en passant la Meuse en barque, dit-on, venait retrouver clandestinement l'élue de son coeur. Il fallut quatre sommations respectueuses, un jugement du tribunal de Huy, confirmé par la Cour supérieure de Liège pour que l'opposition du père fut levée ! Sous le nom de sa femme, Lebeau ouvrit en 1827 une maison d'éditions. Il réimprima notamment l'*Histoire de la Révolution française* de Thiers et les oeuvres complètes de Madame de Staël.

« Faire comprendre à nos concitoyens l'importance de leurs droits et de leurs devoirs politiques » allait être l'objectif essentiel de cette « librairie annexée à l'entreprise de notre feuille », le *Mathieu Laensbergh* qui, le 1er janvier 1829, prit le titre plus sérieux du *Politique*. La lutte contre le pouvoir était devenue plus vive et le journal liégeois y avait pris une part importante. L'opposition à Guillaume Ier avait été singulièrement renforcée depuis le rapprochement des catholiques gagnés aux idées mennaisiennes et acceptant la liberté de la presse, et des jeunes libéraux prêts à reconnaître la liberté de l'enseignement. Dans l'éveil de l'opinion, condition nécessaire au succès de toute entreprise de réduction de l'arbitraire royal, le *Mathieu Laensbergh* puis le *Politique* eurent une action considérable ! Paul Devaux, le 21 mars 1827, mais sans succès, puis en novembre 1827 avec un meilleur accueil, avait proposé que les deux forces de l'opposition fassent taire leurs profondes divergences. Le combat se porta sur le plan électoral et une Association constitutionnelle fut formée, où se dévoua Lebeau.

La maison d'édition multiplia les publications de textes officiels, de la Constitution et des arrêtés et règlements des élections aux Etats généraux, aux Etats provinciaux et aux communes. La maison Lebeau-Ouwerx édita aussi le *Manuel de l'électeur des campagnes* de Ch. Rogier et les *Observations sur le pouvoir royal ou Examen de quelques questions relatives aux droits de la Cou-*

ronne dans les Pays-Bas de Joseph Lebeau lui-même. C'était un ouvrage de doctrine d'une grande densité de pensée et d'une belle clarté d'expression. Mais plus qu'un exercice de controverse politique, ce livre était une attaque serrée contre Guillaume Ier. Celui-ci se retranchait derrière l'inviolabilité royale et refusait de reconnaître la responsabilité de ses ministres devant les Etats généraux. Le conflit était fondamental. Les adversaires durcirent leurs positions. De Potter, Tielemans et Bartels furent condamnés à l'exil. Le *Politique* fut attrait en justice, en juillet 1830, pour trois articles critiquant le choix de La Haye comme siège de la Haute Cour, considérés « comme injurieux envers S.M. le Roi des Pays-Bas et pour un article imputant au Roi de chercher à influencer les élections au sein des Etats provinciaux, « ce qui est une insulte grossière pour un souverain qui respecte les institutions établies par la loi fondamentale ». Le procès s'ouvrit le 10 août devant le tribunal de police correctionnelle de Liège dans l'effervescence qui suivit les Trois Glorieuses de Juillet à Paris et qui coûtèrent son trône à Charles X. La défense demanda le renvoi de la cause après les vacances. Le procès, remis au 31 août, n'eut jamais lieu... La Révolution de septembre a chassé le Hollandais ⁽¹⁾.

Rédacteur du *Politique*, éditeur de brochures, auteur d'un ouvrage de doctrine, Joseph Lebeau a préparé les esprits à un changement profond des institutions. Il a harcelé l'autorité tracassière, présenté les griefs, critiqué les tendances absolutistes du régime, mais il a aussi déployé d'habiles manoeuvres de stratégie électorale, travaillé à la consolidation de l'Union des oppositions, sans laquelle il n'y aurait pas eu de Révolution.

*
* *

Le 27 août, Lebeau fut choisi comme membre de la Commission de sûreté publique et il fut des quatre personnes que cette Commission et la Régence envoyèrent auprès du prince d'Orange, le 2 septembre.

(1) *Le Politique*, 26 et 27 juillet 1830, p. 2, c. 3; 29 juillet 1830, p. 3, c. 1-2; 8 août 1830, p. 2, c. 1-2-3, 11 août 1830, p. 3, c. 3.

Rentré à Liège le 5, il trouva la Commission dissoute et poursuivit dans le *Politique* la défense de la Séparation, devenue l'objectif de l'opposition. Les troupes royales s'étant retirées du Parc, le Gouvernement provisoire, où Charles Rogier exerçait une forte action, nomma Lebeau avocat général près la Cour d'Appel de Liège, dès le 30 septembre. Le 7 octobre, le Gouvernement provisoire le désigna comme membre de la Commission chargée de rédiger un projet de Constitution pour la Belgique. Il y retrouvait ses amis Devaux et Nothomb. Le 12 octobre, la Commission se réunit pour la première fois, elle choisit Gerlache comme président, Nothomb comme secrétaire et Lebeau comme secrétaire-adjoint.

Nous avons conservé les procès-verbaux des travaux de cette Commission qui se réunit du mardi 12 octobre au samedi 16 octobre matin et soir, dans une salle du palais des Etats généraux⁽²⁾. Lebeau participa à toutes les séances de travail ainsi qu'à la réunion finale du 25 octobre où la rédaction des deux plus jeunes membres Nothomb et Devaux, fut approuvée. On connaît l'accueil de de Potter à ce sujet : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose ». Il est remarquable qu'en un temps si bref, ces juristes aient préparé un tel projet, base de la Constitution que le Congrès national discuta et vota.

Elu au Congrès national le 2 novembre par l'arrondissement de Huy, Lebeau participa avec toute sa compétence et son éloquence à ces séances où furent établies les bases constitutionnelles du nouvel Etat. Il prit une part plus grande encore aux débats sur le choix du souverain et sur le statut diplomatique de la Belgique.

Rappelons d'abord quelques-unes de ses prises de position politique. Il se prononça pour la monarchie constitutionnelle comme il l'avait fait à la Commission préparatoire, en reprenant nombre d'arguments qu'il avait exposés au début de l'année dans son « *Pouvoir royal* ». Il défendit la liberté de la presse avec l'expérience que lui valait la lutte menée contre le gouvernement du Roi Guillaume et, libéral affirmé mais respectueux de l'Union, il défendit la liberté de l'enseignement et la liberté des cultes. Craignant les dangers de l'absolutisme, il soutint l'article prévoyant que la Constitution ne pouvait être suspen-

(2) W. VAN DEN STEENE, *De belgische Grondwetscommissie (october-november 1830)*, Bruxelles, 1963.

due en tout ou en partie. « Ne négligeons aucune garantie, prévenons jusqu'à la possibilité d'une violation. Si la charte française avait contenu un semblable article, jamais les ministres de Charles X n'auraient pu trouver un prétexte pour suspendre l'acte constitutionnel ».

Sur le terrain diplomatique, il déploya une extraordinaire habileté. Nous n'allons pas refaire l'histoire de la Conférence de Londres et vous inviter à réfléchir aux avantages et aux limites de la politique de non-intervention. Mais pour comprendre les démarches de Joseph Lebeau, il faut se rappeler la carte de l'Europe en 1830. La France, après Waterloo, avait dû subir les traités de Vienne. Le royaume des Pays-Bas avait été dressé contre elle. Sa rupture était une victoire. L'acquisition de la Belgique en serait une plus grande. Mais elle risquerait de déclencher un conflit avec les puissances du Nord, la Prusse, l'Autriche de Metternich et la Russie autocratique, auxquelles l'Angleterre se joindrait sans doute. Mais cette Angleterre, soucieuse d'éviter un conflit armé, se rallierait à une solution qui assurerait un nouvel équilibre, et qui éloignerait la France d'Anvers.

L'intervention de la Prusse déclencherait une action énergique de la France. Une initiative française ressouderait la Sainte-Alliance des puissances « absolutistes » à laquelle l'Angleterre s'unirait.

Lebeau a compris que l'alliance française était la meilleure des protections pour l'Etat naissant, mais il a clairement perçu que toute tentative d'absorption par la France sonnerait le glas des conquêtes révolutionnaires, car elle déclencherait une guerre générale.

Les hésitations de Lebeau en décembre et en janvier, lorsqu'il s'agit de choisir un Roi, s'expliquent par l'extrême complexité de la carte diplomatique et par les manoeuvres de coulisses d'intérêts divers et puissants. Lebeau, après avoir lancé le ballon d'essai d'une candidature du duc de Saxe, Jean, déposa, le 19 janvier, une proposition de décret en faveur du duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais, qui deviendrait Auguste Ier, Roi des Belges. Pourquoi choisir le fils d'Eugène de Beauharnais ? Etait-ce pour heurter de front Louis-Philippe, de la famille d'Orléans, qui ne pouvait accepter de voir régner à Bruxelles un prince qui rappelait Napoléon Bonaparte ? Bruxelles allait-elle devenir un centre d'intrigues bonapartistes ? Sans doute est-ce pour mieux affirmer la volonté d'indépendance. Quoi qu'il en soit, le choix de Lebeau est

peu raisonnable. Le sens politique acéré qu'on lui reconnaît, il n'en a pas fait preuve en la circonstance. Du moins, cela lui permet-il de faire, le 23 janvier, une déclaration fracassante au Congrès. Sébastiani, le ministre des Affaires étrangères français, avait fait savoir que le Gouvernement français ne reconnaîtrait pas l'élection du duc de Leuchtenberg, parce que c'était « une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France ». Lebeau s'écria : « La France renie le principe de sa propre existence, elle veut être indépendante et libre, et elle ne sait pas respecter la liberté et l'indépendance des autres nations ».

Le refus de Louis-Philippe d'accepter pour son fils, le prince de Nemours, le trône de Belgique, dut satisfaire Lebeau. Devant la montée des périls, les orangistes relevaient la tête; Lebeau proposa la désignation d'un Lieutenant-général du Royaume. Il fit une démarche vaine auprès du prince de Ligne et finalement, ce fut un Régent, Surllet de Chokier, que le Congrès national choisit le 24 février.

Le chef de l'Exécutif constitua son premier ministère. Il eut la vie brève. La formation du second fut délicate et les tractations, manoeuvres et exclusives à cent-cinquante ans de distance sont aussi belles qu'aujourd'hui, à la différence qu'il y avait six ministres et non trente-six... Le portefeuille des Affaires étrangères fut confié à Lebeau qui exigea la présence de son ami Devaux, comme ministre d'Etat, avec voix délibérative...

Le choix d'un Roi était la tâche essentielle du nouveau chef de la diplomatie. En novembre déjà, Van de Weyer avait « laissé échapper » le nom du prince Léopold de Saxe-Cobourg. En décembre, il était le candidat anglais. Le cabinet de Sa Majesté souhaitait « être débarrassé d'une manière convenable de ce prince, non seulement en raison de la forte pension dont il jouit, mais encore à cause de l'influence qu'il pourrait exercer un jour sur la régence » en cas d'une minorité de la princesse Victoria⁽³⁾. Mais la France repoussa cette candidature dont seul Devaux parla en une courte phrase lors du débat de janvier.

(3) Wessenberg à Metternich, 14 janvier 1831, E. DE LANNOY, *Histoire diplomatique de l'Indépendance belge*, p. 125, note 2.

En avril, Lebeau, convaincu que l'Etat a un besoin urgent d'un Roi pour briser l'orangisme à l'intérieur et pour améliorer le statut diplomatique précaire à l'extérieur, va lutter pendant cent jours pour obtenir du Congrès l'élection de Léopold et de Léopold l'acceptation de la couronne. Mais comme le prince faisait dépendre son accord de l'adoption des Protocoles, donc du règlement des frontières, c'est-à-dire des questions du Luxembourg et du Limbourg, les obstacles étaient quasi insurmontables. Lebeau voulant éviter un échec aussi pénible que celui qui avait suivi l'élection du prince de Nemours, s'efforça de recueillir l'adhésion de l'Angleterre et de la France puis il se tourna vers le prince.

Lebeau, convaincu que le Roi réussira à améliorer les fameux Protocoles, veut l'élection d'abord. Léopold veut d'abord l'acceptation des Protocoles par la Belgique. Pendant deux mois, la négociation se durcira. Lebeau y a montré une ténacité et une souplesse remarquables. Le 4 juin, il fit élire Léopold, roi des Belges (par 152 voix sur 196 votes exprimés), ce qui était un succès incontestable.

Amener Léopold à accepter la Couronne et obtenir son intervention auprès de la Conférence pour qu'elle adoucisse les conditions territoriales du traité étaient deux lourdes tâches. Rappelons ici que trois questions restaient pendantes : le Luxembourg, que les Belges espéraient obtenir contre une indemnité pécuniaire, le Limbourg et Maastricht que J.B. Nothomb imagina d'obtenir en échange des « enclaves » allemandes ne faisant pas partie du territoire des Provinces-Unies en 1790, et enfin la rive gauche de l'Escaut.

Lebeau envoya à Londres auprès de la Conférence, ses deux amis Devaux et Nothomb, tandis que le Congrès déléguait dans la même ville sept de ses membres pour faire part au prince Léopold de son élection.

Aussi longtemps que les Belges n'acceptaient pas les Bases de séparation, la souveraineté ne pouvait être reconnue à Léopold par les Puissances.

Pour sortir d'une impasse dangereuse pour la paix, la Conférence modifia les Bases de séparation en « Préliminaires de Paix », ce sont ces préliminaires que nous appelons « traité des XVIII articles ». Des modifications de rédaction sur le sort du Luxembourg, du Limbourg et de Maastricht, et sur le partage de la dette donnaient quelques satisfactions aux Belges. Dès lors, le 26

juin, les députés du Congrès furent reçus par le prince qui acceptait l'offre mais à condition que le Congrès adopte les XVIII articles.

Et nous voici amenés au fameux débat qui passionna la Belgique, au cours duquel Joseph Lebeau prononça un extraordinaire discours. Vous trouverez, sur l'accueil qu'il reçut dans la presse du temps, l'article que le Comité organisateur a reproduit à votre intention.

Les maîtres de la diplomatie furent aussi impressionnés, faut-il rappeler le passage de la lettre de Palmerston à Talleyrand : « Le discours de Lebeau a converti plusieurs, entre autres, Rodenbach (il était aveugle), et Coppens et on disait à Bruxelles que ce discours avait fait parler un bégue et avait fait voir clair à un aveugle ⁽⁴⁾.

Rappelons enfin le rôle capital que Lebeau joua lors de la Campagne des Dix Jours ; il avait donné sa démission après le vote du Traité et avait repris son activité au Parquet général. C'est lui que Léopold Ier en visite à Liège, consulta en apprenant l'invasion hollandaise. Il conseilla au Roi d'appeler la France et l'Angleterre qui avaient garanti la neutralité belge, ce qui fut fait et Lebeau rentra au gouvernement, comme ministre sans portefeuille, jusqu'au 22 août 1831, lorsque les troupes hollandaises se furent complètement retirées.

*
* *

Venons-en au troisième aspect de la carrière de Joseph Lebeau qui mérite une particulière attention : la constitution du premier Gouvernement homogène, en 1840.

On sait que les premiers Gouvernements avaient été composés, plus ou moins harmonieusement, de catholiques et de libéraux, de tendance unioniste. Si, au sommet, l'accord était maintenu, souvent d'ailleurs malaisément, les divergences d'opinion s'étaient manifestées de plus en plus ouvertement, surtout dans les villes. Une fois le traité des XXIV articles ratifié, l'espoir de paix raffermi, la lutte se fit plus dure.

(4) TALLEYRAND, *Mémoires*, IV, 493.

Le fonctionnement de la monarchie constitutionnelle réclame l'existence de partis qui se voient confier le pouvoir dès qu'ils disposent d'une majorité dans l'assemblée parlementaire.

Après la démission du cabinet de Theux, le 6 avril 1840, qui était encore un Cabinet mixte, même si la tendance catholique y était devenue prépondérante, le Roi chargea Joseph Lebeau de former le Gouvernement.

A la surprise de beaucoup, le 18 avril 1840, les arrêtés de nomination n'appelaient au pouvoir que des libéraux que liait une étroite solidarité. Ainsi s'ouvrait une phase nouvelle dans l'histoire politique de notre pays.

Lebeau ne voulait pas heurter de front les partisans de l'unionisme et de la conciliation. Le choix des hommes, des modérés, et du programme, qui n'avait rien de radical, manifestaient bien le souci de s'engager à pas mesurés dans l'ère nouvelle de la politique des partis. Mais les décisions prises, les escarmouches, les controverses, la pratique journalière dressèrent face à face les deux grandes familles politiques. Ce fut, évidemment, sur le problème de l'enseignement que les positions se précisèrent. Le 26 février 1841, Lebeau exposa avec clarté la justification des gouvernements homogènes qui permettent l'expression claire des opinions et l'exercice efficace du pouvoir.

Les mesures en matière scolaire furent approuvées, le budget du ministère des Travaux publics, occupé par Rogier à l'époque, comportait aussi l'Instruction publique et les Beaux-Arts ; il fut voté le 2 mars 1841 par 49 voix contre 39 et 3 abstentions par la Chambre. Mais le Sénat, où l'aristocratie dominait largement, vota une adresse au Roi par 23 voix contre 19, souhaitant un changement ministériel.

Le Gouvernement réclama au Roi la dissolution des Chambres devant le conflit entre les deux Assemblées. Lebeau présenta au Roi, le 28 mars, un important mémoire où il exposait, en juriste éminent mais surtout en véritable homme d'Etat, la justification de sa thèse. N'écrivait-il pas en prévoyant une représentation minoritaire, mais assez considérable tout de même, des catholiques : « Une opinion parlementaire qui dominerait d'une manière trop exclusive courrait le danger de commettre les fautes auxquelles tous les pouvoirs sans contre-poids sont condamnés ». Derrière les arguments juridiques se dessinait la rivalité entre bourgeoisie et noblesse, la lutte entre partisans de l'indé-

pendance du pouvoir civil et défenseurs de l'Eglise, entre ceux qui voulaient la pratique d'un gouvernement franchement parlementaire et ceux qui souhaitaient au fond d'eux-mêmes un pouvoir royal fort s'exerçant dans la confusion des opinions.

Le Roi n'accorda ni la dissolution des deux Chambres, ni celle du Sénat et Lebeau démissionna. Il ne rentra jamais plus au Gouvernement. Par son attitude, tant en 1840 lors de la constitution de son Gouvernement homogène qu'en 1841 lors de sa démission, Lebeau a véritablement établi les bases solides du Gouvernement parlementaire classique. Il a dressé le procès-verbal de la fin de l'Union et aussi les fondements de l'opinion libérale. Le régime des partis et de leurs successions au pouvoir selon les avatars des luttes électorales ne fonctionnera pas immédiatement d'une manière régulière. Les forces conservatrices étaient trop puissantes et la Monarchie chercha à ressusciter les cabinets mixtes. Mais en 1847, un an après le Congrès libéral, le Gouvernement Rogier, succédant à un Gouvernement homogène catholique de Theux, montre bien dans quel sens allait l'Histoire.

*
* *

Lebeau, en 1848, redevint député de notre bonne ville ; de 1833 à 1848, Bruxelles avait eu l'honneur de l'envoyer à la Chambre. Il mena le dur combat pour les idées qui lui étaient chères et pour le parti qu'il avait tant contribué à former. En 1864, il renonça à son mandat et, retiré rue des Augustins, il mourut le 19 mars 1865 dans sa soixante-douzième année ; les obsèques eurent lieu à l'Eglise primaire, notre Collégiale, le 22 à 11 heures.

Personnalité étonnante, notre illustre concitoyen est un des hommes d'Etat qui ont exercé entre 1824 et 1842 une influence importante, quelquefois décisive, sur l'histoire de notre pays.

Par la préparation de la Révolution dans les esprits, par la direction de la diplomatie du nouvel Etat dans une période critique, par l'orientation pragmatique de la vie parlementaire, dans une crise grave, Joseph Lebeau a pesé sur un quart de siècle de notre Histoire.

The first section of the report deals with the general situation in the country and the progress of the work of the Government. It is followed by a section on the work of the various departments and a section on the work of the various provinces. The report concludes with a section on the work of the various committees and a section on the work of the various commissions.

The second section of the report deals with the work of the various departments and the progress of the work of the various provinces. It is followed by a section on the work of the various committees and a section on the work of the various commissions. The report concludes with a section on the work of the various departments and a section on the work of the various provinces.

The third section of the report deals with the work of the various committees and the progress of the work of the various commissions. It is followed by a section on the work of the various departments and a section on the work of the various provinces. The report concludes with a section on the work of the various committees and a section on the work of the various commissions.

The fourth section of the report deals with the work of the various departments and the progress of the work of the various provinces. It is followed by a section on the work of the various committees and a section on the work of the various commissions. The report concludes with a section on the work of the various departments and a section on the work of the various provinces.

